



# L'INCONTOURNABLE N° 100

Tél. 06 12 31 50 62 – 01 55 93 56 15



## CONGRES CONFEDERAL A LILLE DU 23 AU 27 AVRIL 2018

### INTRODUCTION GENERALE

**Nous avons toujours dans nos statuts, et c'est essentiel, l'abolition du salariat et du patronat ;**

**Le syndicat n'est pas et ne doit pas être un parti politique ;**

**L'économie est importante mais doit demeurer un outil ;**

**L'une des originalités de Force Ouvrière est d'être jacobine dans ses analyses et décentralisée dans son fonctionnement ;**

**Il faut allier indépendance, fédéralisme et développement, c'est une question d'efficacité ;**

**Il faut se mobiliser contre la mécanique libérale ;**

**La dimension européenne et internationale de l'action syndicale est de plus en plus nécessaire.**

**Organisation réformatrice et non réformatrice. Indépendante et non autonome, libre et non intégrée, telle est **FORCE OUVRIERE**.**

Jean-Claude MAILLY, secrétaire général.

---

### QUELLE EST L'HISTOIRE DE FO ?

Née en 1895 sous l'appellation **CGT**, la **CGT-FO** est apparue sous ce sigle en 1948 à l'initiative de militant(e)s refusant l'emprise du parti communiste sur la **CGT**.

Depuis ses origines, le principe et la pratique de l'indépendance syndicale sont au cœur de son comportement, de ses analyses, de son rôle. Cette indépendance vaut à l'égard des partis politiques, des gouvernements, de l'État, du patronat et des églises.

Ainsi, par principe **Force Ouvrière** ne prend pas position à l'occasion des consultations politiques électorales à tous les niveaux. L'exception, conforme aux statuts confédéraux, a eu lieu en 1969, à l'occasion d'un référendum parce que nous avons considéré que la mise en place d'un sénat économique et social conduirait au corporatisme et à l'intégration du mouvement syndical, deux éléments contraires à l'indépendance.

À l'origine, au plan syndical, de la création de nombreuses structures de protection sociale collective (Unedic - Retraites complémentaires notamment), la **CGT-Force Ouvrière**, communément appelée **Force Ouvrière** a toujours considéré que la pratique contractuelle était un outil important pour construire et développer des droits collectifs à tous les niveaux (interprofessionnel - branches d'activité - entreprises).

En ce sens, **Force Ouvrière** a toujours combattu le tout État comme le tout marché.

Fondamentalement attachée aux valeurs républicaines (Liberté - Égalité - Fraternité - Laïcité), elle défend le Service Public et la Sécurité Sociale comme des structures assurant des droits égaux aux citoyens.

Cela explique le combat mené en 1995 contre l'étatisation de la Sécurité Sociale ou les conflits avec le patronat sur la refondation sociale, c'est-à-dire la livraison au marché de toutes les structures collectives et solidaires.

Ligne de conduite de **Force Ouvrière** depuis 1895, l'indépendance syndicale est aussi ce qui assure son avenir en tant que valeur fondamentale.

En témoigne en France ou ailleurs ceux qui s'y réfèrent ou tentent de s'y référer.

### QU'EST-CE QUE FO ?

Des femmes et des hommes libres dans une organisation indépendante, ensemble pour acquérir une force leur permettant de défendre leurs droits, d'en obtenir de nouveaux, et de se faire respecter.

15 000 implantations syndicales réparties sur tout le territoire (métropole et DOM TOM avec 103 Unions Départementales), dans tous les secteurs d'activité avec des Fédérations nationales et regroupés au sein de la Confédération Force Ouvrière.

Un rôle : Regrouper les salariés (actifs, chômeurs et retraités) au-delà de leurs choix politiques, religieux ou philosophiques pour représenter leurs intérêts communs.

Les statuts de l'organisation constituent la charte commune, délibérément choisie (statuts de **Force Ouvrière**).

Les mots-clefs : Liberté, Démocratie, Indépendance.

**Une conviction : Le syndicat n'a pas vocation au pouvoir, son rôle est d'être un contrepoids à tout pouvoir.**

Des outils : Le contrat, l'action, les revendications.

Au plan européen et mondial, **Force Ouvrière** est membre de la Confédération Européenne des Syndicats (CES) et de la Confédération Syndicale Internationale (CSI).

**FO** participe aux travaux du Comité syndical consultatif auprès de l'OCDE (TUAC). Elle est également impliquée dans les « Activités pour les travailleurs » de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) à Genève.

**RÉSISTER** **FO**  
**ET NE PAS LÂCHER** *la force syndicale*

## A QUOI ENGAGE L'ADHESION A FO ?

Que vous ayez un emploi ou non, à vous de choisir ce que vous voulez faire.

- **Adhérer** : Vous ajoutez une voix (liberté de parole) à la voix de votre syndicat, vous lui donnez plus de force, ce qui est déjà un acte significatif et responsable.
- **Militer** : Vous participez activement à la vie de votre syndicat, vous défendez vos idées, vous prenez en charge les revendications et vous faites partager vos convictions aux autres. Votre vie se remplit, vous avez le sentiment fondé d'être utile, de ne plus subir.
- **Assurer des responsabilités** : Vous vous êtes pris au jeu du militantisme, les syndiqués reconnaissent vos qualités et vous font confiance, alors les responsabilités vous attendent. De délégué ou représentant du personnel à délégué ou représentant syndical, de Secrétaire de syndicat à Secrétaire départemental, de Conseiller prud'homme à Administrateur d'un organisme social etc. ; elles ne manquent pas... Il faut savoir que tous les salariés ayant des responsabilités syndicales ont droit à des formations syndicales, **12 jours par an**. Tous les adhérents également. **C'est la loi**.

**Quelles sont vos obligations ?** Hormis payer ses cotisations : Etre solidaire avec tous les adhérents **FO** et participer au fonctionnement démocratique du syndicat, où les décisions sont prises en assemblées, à la majorité. Toutes les opinions peuvent s'exprimer et toutes les voix sont égales.

**Elections Professionnelles 2018,**  
**QUE LA FORCE**  
**SOIT...**

**FO**  
**TENZ**



**OUVRIÈRE**